

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines
et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

Pôle Fonction publique

Service de la gestion statutaire des fonctionnaires

Mél : sgsf.drhfpnc@gouv.nc

Tél. : 25.60.00

N° CS20-3133- 703

Nouméa, le 26 AOUT 2020

CIRCULAIRE A l'attention des employeurs publics

Objet : Campagne d'avancement différencié au titre de l'année 2020 et entretiens annuels d'échange.

Par une circulaire en date du 11 septembre 2019, vous avez été informés de l'ouverture de la campagne des entretiens annuels d'échange (EAE) au titre de l'année 2019 et de la campagne d'avancement différencié au titre de l'année 2020.

La procédure décrite dans cette circulaire prévoyait notamment que les tableaux renseignés et signés, accompagnés d'une copie de l'ensemble des EAE des agents promouvables, devaient être retournés à la DRHFPNC au plus tard le 3 avril 2020.

Les effets, notamment budgétaires, induits par la crise sanitaire liée à la COVID 19 ont conduit à mener une réflexion sur les moyens de diminuer la masse salariale de la Nouvelle-Calédonie et de l'ensemble des collectivités et établissements publics de la Nouvelle-Calédonie, et ainsi, à retarder la mise en œuvre de la campagne d'avancement différencié au titre de l'année 2020.

Il convient désormais de la finaliser.

Pour ce faire, le délai de retour des tableaux renseignés et signés, accompagnés d'une copie de l'ensemble des EAE des agents promouvables, à la DRHFPNC est prorogé jusqu'au **4 septembre 2020, délai de rigueur**.

J'attire votre attention sur le fait que les EAE transmis hors délais, dans le cadre d'une régularisation de dossiers, ne seront pas pris en compte. Les dossiers concernés feront l'objet d'un avancement à la durée moyenne par défaut.

Je vous rappelle que l'ensemble des propositions d'avancement étant préalablement soumis à l'avis des CAP, il est indispensable que chaque dossier soit complet et renseigné correctement. Les éléments apportés sont en effet indispensables à l'appréciation de vos propositions par les membres des CAP.

Enfin, je vous informe que les réunions des CAP dédiées à l'examen des propositions d'avancement 2020 se tiendront entre le **5 et le 9 octobre 2020**.

ooo

La présente circulaire est téléchargeable sur le site de la DRHPFNC (www.drhfpnc.gouv.nc, rubrique Informations).

Pour le Président du Gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie
et par délégation
Le Secrétaire général du Gouvernement par intérim

Léon WAMYTAN